

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 Octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, D. GANNE, J-O. RABOT, M. GRENIER, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, A. NEUSSER,

Absents : V. KRYCK, L. JACQUEMET,

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE, M. LAPTEVA, G. MASRARI, C. TOWNSEND, P. GUINOT,

Procurations: J-M. PALINIEWICK à M-C. ROCH, G. MASRARI à A. NEUSSER, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

9. Foncier – Convention de servitude pour la pose de câbles souterrains avec ENEDIS – AD 123 et AD 131 – route de Villard

La construction des immeubles Les Fermes d'Ornex – route de Villard, nécessite un branchement sur le réseau ENEDIS, avec le passage de câbles souterrains sur les parcelles AD n° 123 et AD 131, propriété de la Commune d'Ornex.

Ainsi, afin de permettre l'installation de ces équipements, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de servitude pour la réalisation des travaux et l'entretien futur de cet ouvrage. Cette convention est signée entre ENEDIS en tant que gestionnaire de réseau et la Commune d'Ornex en tant que propriétaire.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS et tous les documents liés pour les parcelles AD 123 et AD 131.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Certifié exécutoire le : 18 octobre 2023
Affiché le : 18 octobre 2023

Fait à Ornex, le 18 octobre 2023

Le Maire,
O. GUICHARD

Olivier GUICHARD

